

Ouverture de la consultation complexe agrégée aux Chirugiens-Dentistes

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	08/08/2020	
• <i>Textes associés :</i>		
<p>Avis relatif à l'avenant 3 convention nationale des chirurgiens-dentistes https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5BCFA14C3B92A62E91DD910882D44DA9.tplgfr22s_2?cidTexte=JORFTEXT000041540528&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041539390</p> <p>Décision du 28/05/2020 https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=6468D27B8F12DA4CEC8A0A162C77EF81.tplgfr38s_2?cidTexte=JORFTEXT000042089037&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000042088962</p>	<p>JO du 07/02/2020</p> <p>JO du 07/07/2020</p>	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Chirurgiens-Dentistes	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Non	
• <i>Impact de cette version de FR</i>		
	Tables	Oui
	Tests	Oui

Contexte de l'évolution

L'article 3 de l'avenant 3 à la convention nationale des chirurgiens-dentistes, paru le 7 février 2020 au JO, étend les mesures en faveur des patients en situation de handicap sévère. Il prévoit notamment la création d'une consultation complexe.

Modalité de mise en œuvre

Dans l'attente de l'ouverture des règles de gestion des consultations complexes aux Chirugiens-Dentistes (Avenant 28 au CDC-SV), les Chirugiens-Dentistes doivent facturer le code CCX. A cet effet, le code CCX est créé en tant que code prestation saisissable par le PS.

Légende

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7
- ~~Texte barré~~ Suppression

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
CCX	Consultation complexe enfants		Support	NGAP	so	so	Non	LPS PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation
		CCX
.../...	.../...	.../...
19	Chirurgien Dentiste	X
.../...	.../...	.../...
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	X
.../...	.../...	.../...
.../...	.../...	.../...
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	X
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	X
.../...	.../...	.../...

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé		Code prestation
		CCX
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min	mois	
	années	
Age max	mois	
	années	

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé		Code prestation
		CCX
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O
Nécessité d'une prescription		N
Nécessité d'un coefficient		N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		[1 ; 1]
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾		N
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Urgence	N
	Nuit	N
	Férié	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		70%
T.R. théorique CRPCEN		85%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		08/08/2020

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

(****) T0 = 01/07/10

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Libellé	Code prestation
	CCX
Gratuit	1
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	0
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé	0
Dépassement maîtrisé**	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0
Prise en charge SMG*	1

*uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

**supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 12 : table des Codes Prestation obligatoirement associés

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
BDX*	BDC - BR2 - BR4 - BRP* - CCX
.../...	.../...

*Codes prestation créés par la FR 187

CDC 1.40

FR 198

Cas de facturation - Chirurgiens-Dentistes - Ouverture de la consultation complexe agrégée aux Chirurgiens-Dentistes

Test n°1	FSE en TP AMO									
FR 198 Ouverture de la consultation complexe agrégée aux Chirurgiens-Dentistes	→AMO - Facturation du code acte CCX (Consultation Complexe enfants) chez un patient en situation de handicap sévère. AMO→					→AMC - AMC→				
CPS 19 ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0120 ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	CCX (PU 46,00)		10/08/2020	10/08/2020	46,00	46,00	70% code 0	32,20	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : 19 36 53 54										

